



Déclaration de l'UNSA Education au CSASD 33 du 5 février 2026

M. le DASEN,

Mmes et M. les membres du CSASD de la Gironde

Avant d'aborder l'ordre du jour de cette séance, l'UNSA Education de la Gironde souhaite exprimer sa profonde émotion et sa solidarité à la suite du drame survenu en début de semaine dans le Var, où une enseignante a été poignardée par un élève dans sa classe. Nous adressons tout notre soutien à notre collègue, à sa famille et à l'ensemble de la communauté éducative du collège de Sanary sur mer.

La gravité extrême des faits survenus dans le Var ne nous fait pas oublier les drames qui ont frappé la communauté scolaire dans notre département ces derniers mois. Récemment, au lycée Pape Clément de Pessac, Tyah, une jeune fille de 16 ans, a disparu avant d'être retrouvée dans des circonstances tragiques à Lormont. Au collège d'Arveyres le 21 janvier, le jeune Keywan, 13 ans est décédé après avoir été percuté par un bus scolaire devant son établissement. Le 26 novembre 2025, un élève de 17 ans a été retrouvé sans vie dans la cour du Lycée Montaigne de Bordeaux. Nous adressons tout notre soutien à leurs familles, à leurs camarades élèves, aux personnels des établissements qui sont profondément touchés. Notre communauté scolaire est ébranlée par ces drames successifs. Dans de nombreux établissements, pour de nombreux personnels, pour de nombreux élèves, il y a un mal être, des difficultés qu'il serait unacceptable de ne pas prendre en considération. L'Ecole ne peut pas tout faire, elle ne doit pas tout faire non plus mais ces événements rappellent brutalement que la question de la sécurité et de la santé n'est ni théorique, ni marginale. Elle est au cœur de nos missions et de nos responsabilités collectives. Les personnels doivent être protégés, soutenus et accompagnés, avec des moyens permettant de construire un climat scolaire apaisé et attentif à la santé mentale des élèves comme des agents.

Ce n'est sans doute pas avec un énième protocole, le dernier sur la santé mentale, que l'Education Nationale va régler ce que la société dans son ensemble se refuse parfois à prendre en charge. Si des mesures ont été engagées dans le cadre de la grande cause nationale sur la santé mentale, elles restent largement insuffisantes pour faire de ce sujet une priorité réelle des politiques publiques. Nos personnels médicosociaux (infirmières, psyEN, assistantes sociales), lorsqu'ils sont présents dans les établissements, ne sont pas des médecins, ils n'ont pas à poser de diagnostic. Nos CPE, nos surveillants d'internat, nos AED, nos AESH ne sont pas là pour pallier les déficits de la société civile. Leur rôle est clair : repérer, alerter et orienter. La prise en charge, s'il y en a besoin, n'est pas du ressort des personnels de l'Education Nationale.

Ce CSA Départemental se réunit pour examiner les DGH des établissements du 2nd degré pour la rentrée prochaine. Si on prévoit un recul démographique, force est de constater que dans notre département le reflux est moins prononcé que celui annoncé. A l'UNSA Education nous souhaitons la plus grande transparence sur les perspectives girondines et notamment que soient partagées plus largement les projections démographiques sur lesquelles travaillent les services du Rectorat et de la DSDEN 33.

Nous déplorons le chaos calendaire qui nous est imposé et qui précipite chacun des nombreux acteurs de la préparation de la rentrée 2026 dans de grandes difficultés. Les équipes éducatives, les chefs d'établissements, les représentants des personnels, les services de la DSDEN dont la DOS, chacun est prié d'avancer au pas de charge pour préparer sans diffuser, pour partager sans communiquer officiellement, pour se projeter sans avoir les équilibres concrets entre Heures Postes et HSA. A l'UNSA Education, nous regrettons l'absence, cette année, d'informations en amont sur la bonification territoriale et sociale qui était présentée et explicitée chaque année dans cette instance. Nous avons bien compris qu'un nouvel outil était mis en place, une dotation complémentaire. Mais ni les chefs d'établissements, ni les représentants des personnels n'en connaissent les clefs de répartition. Qui en bénéficie ? Quelle ventilation ? Dans quel volume ? Selon quels critères ? Comment comparer les établissements entre eux ? Qui est exclu de ces dotations complémentaires et pour quelles raisons ?

Nous vous remercier de votre attention,

Les élus UNSA Education
Olivier Ferrari
Christophe Floréan
Cédrine Sancier
Lucie Saramito